



Championnat de France du Sport d'Entreprise 2023

Challenge National FFSE 2023



DEAUVILLE YACHT CLUB

Autorité organisatrice : Deauville Yacht Club

14 au 17 septembre 2023

Grade 4

AVIS DE COURSE

PRÉAMBULE

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux dont Le règlement des Championnats de France Entreprise (http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/voile_entreprise/Documents/2020RegtCdeF-Entmodif.pdf.)
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Les règles de classe J80 sauf modifications suivantes :
 - La règle C3 des règles de classe J80 ne s'applique pas
 - La règle C4.1 des règles de classe J80 est modifiée comme suit : « L'équipage est de 5 personnes maximum, sans limites de poids. »
- 1.6 Les voiles seront celles fournies par l'AO. Les spis aux couleurs de l'entreprise sélectionnée sont autorisés à la condition qu'ils soient jaugés.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 14 septembre 2023
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.deauvilleyachtclub.org

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au tableau officiel sur la terrasse du club.
- 3.2 Les informations officielles pourront être affichées aussi sur le groupe WhatsApp (lien annexe D)
- 3.3 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les équipes sélectionnées sur épreuves sélectives à ce championnat ou invitées par la FFVoile. Elle se déroulera sur J80 mis à disposition des équipages par la FFVoile.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c) La licence FFSE sera demandée (possible de la prendre sur place)
 - d) Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription joint à la confirmation de sélection et en l'envoyant, avec les droits requis, à la FFVoile 17 rue H Bocquillon 75015 PARIS avant le 15 juillet 2023.
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

- 1 chèque de 1 700€ (frais d'inscription et location du bateau) à l'ordre de la FFVoile
- 1 chèque de caution de 1800€ à l'ordre du DYC

Sont inclus les diverses cérémonies ainsi que le repas des coureurs pour 6 équipiers max. (place supplémentaire pour le repas coureurs à 25€/pers, enregistrement obligatoires avant le mardi 12 septembre auprès du Deauville Yacht Club)

De même, pour la réservation de la journée d'entraînement du 13 septembre, les inscriptions et règlements doivent se faire directement auprès du club ainsi que les frais de participation de 215€.

6 PUBLICITE

6.1 DP] [NP] L'autorité organisatrice pourra fournir des cagnards que les concurrents sont tenus de fixer sur le balcon arrière de chaque côté du bateau comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6.2 Les équipes peuvent apposer sur la coque les couleurs de leur entreprise à condition que cela n'entraîne pas de détérioration de la coque ou du marquage existant et que ce marquage soit enlevé à la fin de l'épreuve.

6.3 Pour les autres publicités, le texte fédéral s'appliquera.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions

Mercredi 13 septembre de 15h à 19h : confirmation des inscriptions

Jeudi 14 septembre de 7h à 8h30 : fin des inscriptions

Les équipages récupéreront leur bateau à partir de 15h le mercredi 13 septembre

Possibilité d'entraînement sur le bateau à partir du 13 septembre, moyennant une participation de 215€.

Attention : le 13/09, l'entraînement ne pourra se dérouler que de 8H30 à 13h30.

Prendre contact directement avec le club pour réserver cette journée supplémentaire et payer ces frais supplémentaires directement au club. Attention de bien anticiper votre organisation avec les horaires de portes du port.

7.2 Contrôle de l'équipement et jauge de l'épreuve

L'inventaire départ des bateaux sera fait après la confirmation des inscriptions des équipages.

L'inventaire retour sera fait après le dernier jour de course.

7.3 **Jours de course :**

	14/09	15/09	16/09	17/09 <i>Journée de réserve</i>
Ouverture du club	07h00	08h00	08h30	09h00
Briefing	08h15	08h45	09h15	09h45
Ouverture des portes	08h54	09h23	09h51	10h19
1^{er} signal d'avertissement	09h40	10h00	10h30	10h50
Fermeture des portes	14h31	15h02	15h32	16h01
Coefficient	77	83	86	87
Pleine Mer	11h20	11h48	12h16	12h44

Si le championnat est validé le 16 septembre, il n'y aura pas de course le dimanche 17 septembre

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h15 le samedi et 14h45 le dimanche

7.4 Programme social

14/09 : 17h00 Cérémonie d'ouverture et Cocktail d'accueil

15/09 : 20h00 Dîner des équipages

16/09 : 17h00 Remise des prix et Pot de départ

17/09 : après les courses (Journée de réserve) Remise des prix et Pot de départ

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les bateaux seront tirés au sort à la FFVoile courant août.

8.2 [DP] Les bateaux seront mis à disposition et aucune modification ne sera autorisée au-delà de ce qui sera indiqué dans l'annexe spécifique des IC.

9 LIEU

9.1 L'épreuve se tient au Deauville Yacht Club (DYC), Quai de la Marine, 14800 Deauville

9.2 L'annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve

L'annexe B indique l'emplacement des zones de course.

10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit des parcours type bananes, soit des parcours côtiers.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Un arbitrage semi-direct pourra être mis en œuvre. Les modalités seront précisées dans les IC.

12 CLASSEMENT

12.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Pour le challenge National FFSE, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de toutes les courses.

13 BATEAUX PRÊTÉS

Un bateau mis à disposition par l'organisation peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes aux règles de classe.

14 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

15 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

16 PROTECTION DES DONNÉES

- 16.1** Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2** Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

- 18.1** Les titres FFVoile de Champion(ne), de Vice-champion(ne) de France et de 3ème seront décernés aux trois premiers équipages du classement. Ils recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 18.2** Le Challenge National FFSE sera remis aux 3 premiers équipages du classement prenant en compte toutes les courses.

19 RESPECT ENVIRONNEMENT [DPI]

L'épreuve est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites préservés. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets dans l'eau ou à terre.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
Commission sport entreprise
17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS
+33 (0)1 40 60 37 01 7 : +33 (0)1 40 60 37 37
Internet : www.ffvoile.org
E-mail : voile.entreprise@ffvoile.fr

ORGANISATION TECHNIQUE :
Deauville Yacht Club
Quai de la Marine
14800 DEAUVILLE
+33 (0)2 31 88 38 19
Internet : www.deauvilleyachtclub.org
E-mail : contact@deauvilleyachtclub.org

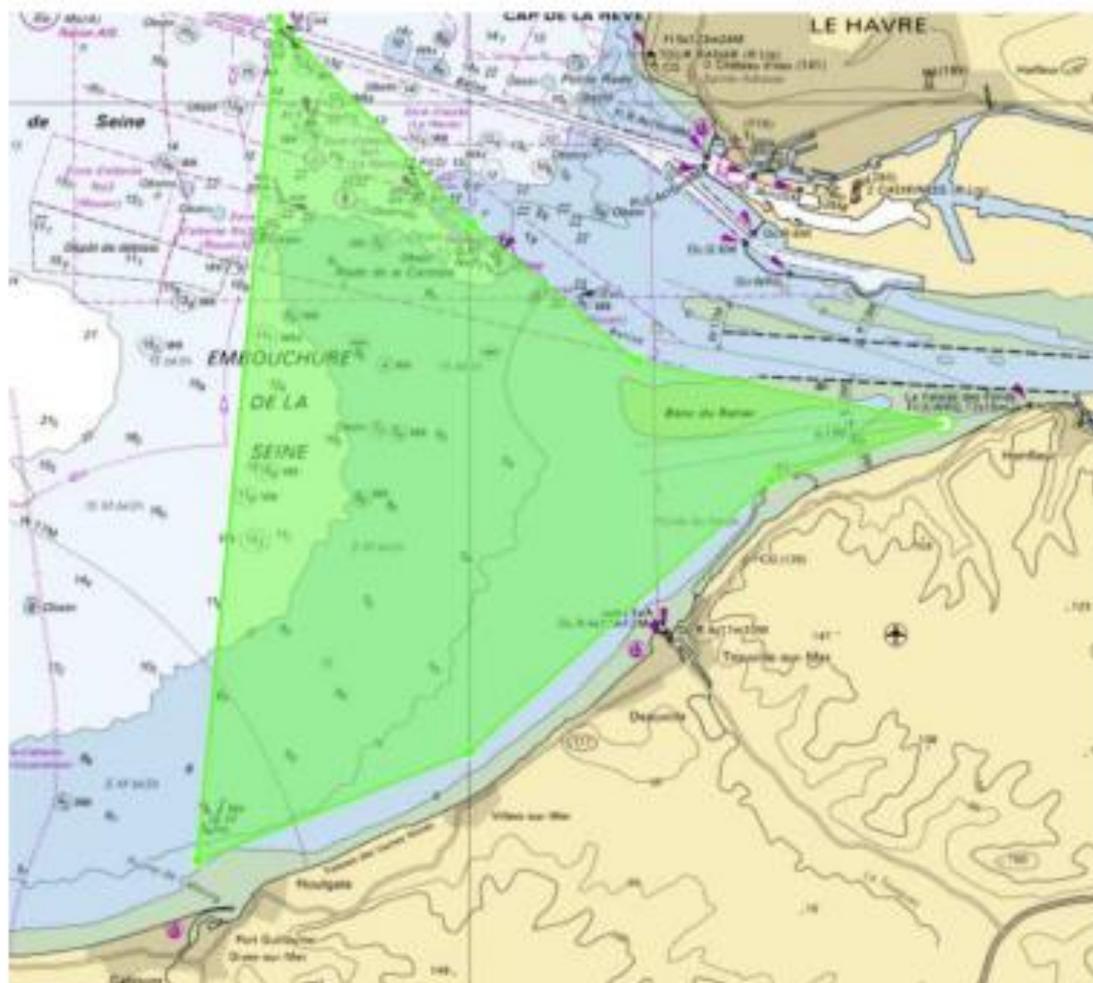
Président du Comité de Course : Didier LEGRIX
Adjoint Comité de Course : Antoine MERCIER
Président du Jury : Bernard NOUAILHAS

ANNEXE A : PLAN DU SITE



« ZONE DE COURSE »

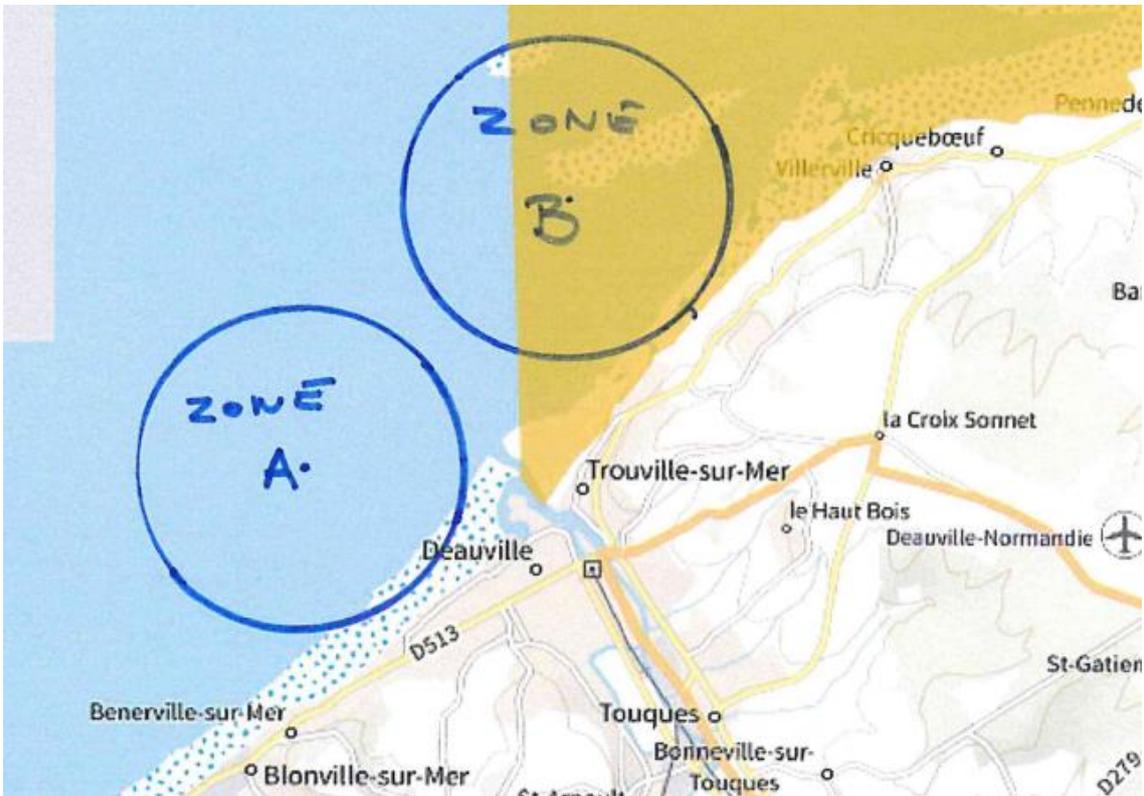
Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord-Ouest).



ZONE DE PARCOURS

LHA	49°31'400 N	00°09'800 W
OUISTREHAM	49°20'500 N	00°14'700 W
DI	49°19'200 N	00°05'800 W
DEAUVILLE	49°22'400 N	00°04'100 E
RATIER SUD	49°25'200 N	00°07'100 E
RP	49°28'700 N	00°01'100 W

ANNEXE B : ZONE DE COURSE



ANNEXE C : PANIERS REPAS/SANDWICH

Des paniers repas sont possibles pour le midi à 12.00 € le sandwich. Ils seront à commander avant le 12 septembre ou sur place.

1 Sandwich, 1 Part de fromage, 2 Fruits, 1 Biscuiterie, 1 Bouteille d'eau

ANNEXE D : COMMUNICATION article 3 de l'AC

Communication via le tableau officiel situé sur la terrasse du club et sur le groupe WhatsApp

Chpt de France voile entreprises
2023
Groupe WhatsApp



Le code QR de ce groupe est privé. Si vous le partagez avec quelqu'un, cette personne pourra le scanner avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.